

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Le treize décembre deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mmes FREI, ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE,
Mrs LEDUC, LIROT, MANOUVRIER, METZLAFF, Mmes ROLLAND, TROUILLET, BELLE,
Mrs RETUREAU, FUSTIER, Mme GAILLIARD.

Etaient absents :

Mrs BELLE, CAVAGNE, Mmes BIT, FOMBARON.

Pouvoirs (3) :

Mr BELLE Max → Mr FEUGIER Thierry
Mr CAVAGNE Gérard → Mr GENTIT Michel
Mme FOMBARON Cécile → Mme DABADIE Marie-Jeanne

Secrétaire de séance : Mr Thierry FEUGIER.

Date de la Convocation : 07 Décembre 2016.

1/ Approbation de la constitution du futur Conseil communautaire issu de la fusion des trois communautés de communes de la Bourne à l'Isère, du Pays de Saint-Marcellin et Chambaran Vinay Vercors.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la composition du futur Conseil Communautaire issu de la fusion des trois communautés de communes en approuvant la composition issue de l'application du droit commun portant le nombre de conseillers à 73 dont 3 représentants de la commune, le nombre de délégués pour notre commune étant inchangé.

Voté à l'unanimité

2/ Suspension du repos dominical / Dimanches 2017 : Avis du Conseil Municipal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la loi Macron n° 2015-990 en date du 6 août 2015, les commerces de détail peuvent bénéficier d'une dérogation pour ouvrir jusqu'à 12 dimanches. Après avoir consulté les gérants de ces commerces, il est proposé 5 dimanches pour l'année 2017 avec une ouverture de 9 heures à 18 heures :

Dimanches 30 Avril / 10 Décembre / 17 Décembre / 24 Décembre / 31 Décembre

Voté à l'unanimité.

3/ Exercice 2017 – Autorisation d'engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits au cours de l'exercice 2016 Commune et Eau-Assainissement.

Le Maire rappelle la réglementation en vigueur et après en avoir exposé les raisons, propose au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 :

Budget Commune : chapitre 20 : 13 250 € / chapitre 21 : 37 025€ / chapitre 23 : 111 126,30€

Budget Eau –assainissement : chapitre 23 : 84 364.47€

Voté à l'unanimité.

4/ Tarifs 2017

Après présentation des comparatifs des prix des années précédentes et de la proposition des tarifs pour l'année 2017, le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs suivants à compter du 1er Janvier 2017 pour :

Eau - Assainissement :

Maintien des tarifs en vigueur en 2016

Voté 17 pour / 1 abstention

Salles communales

Création d'une location à la journée en semaine pour les particuliers, sociétés de Saint Sauveur
Légère révision des tarifs de location de la salle polyvalente en raison des travaux réalisés
Caution restant inchangée

Salle des Fêtes :

- Particuliers ou Sociétés de Saint Sauveur (w-e et jour férié) :
290€ avec chauffage / 180€ sans chauffage
- Particuliers ou Sociétés de Saint Sauveur (journée en semaine) :
100€ avec chauffage / 70€ sans chauffage
- Mariages des habitants de Saint Sauveur :
220€ avec chauffage / 130€ sans chauffage

Salle polyvalente :

- Particuliers ou Sociétés de Saint Sauveur (w-e et jour férié) :
200€ avec chauffage / 140€ sans chauffage
- Particuliers ou Sociétés de Saint Sauveur (journée en semaine) :
80€ avec chauffage / 60€ sans chauffage
- Mariages des habitants de Saint Sauveur :
160€ avec chauffage / 100€ sans chauffage

Salle de réunion : le week -end

- 70€ avec chauffage / 50€ sans chauffage

Concessions cimetièrè

Trentenaire : 60€ / m²

Colombarium

Trentenaire : 650€ / 1 casier

Voté à l'unanimité

5/ Acquisition d'une bande de terrain Rue des Lavandes

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une bande de terrain cadastrée section C 1229 d'une superficie d'environ 120m² appartenant à COP DE L'IMM 454 C1229. Le prix est fixé à 30 euros le m² toutes indemnités confondues. Il est précisé que les surfaces seront arrêtées définitivement par le géomètre. Cette acquisition améliorerait la sécurité de la sortie du centre commercial sur la rue des lavandes et permettrait de terminer la piste cyclable jusqu'au carrefour.

A la question de certains élus qu'il serait souhaitable de mener une réflexion d'ensemble sur ce secteur desservant Intermarché, le maire informe le conseil que des démarches ont été engagées depuis l'année dernière, qu'une proposition de sens unique de circulation de la voirie desservant Intermarché avait été envisagée mais n'avait pu aboutir et qu'une réflexion est toujours en cours pour améliorer la circulation sur cette portion de voirie.

Vote 14 pour et 4 abstentions.

DIVERS :

Vélo route :

Le maire apporte des informations sur la réunion organisée par le Conseil Départemental le vendredi 2 décembre dernier. Dans le cadre de l'étude d'un aménagement de la voirie, le Conseil Départemental souhaitait rencontrer les propriétaires des terrains situés en bordure de la descente de la Croix afin d'autoriser le Département à réaliser les opérations de débroussaillage voire d'élagage en vue d'effectuer un relevé topographique et d'acquérir éventuellement une bande de terrain le long de la voirie. Le but serait de conserver les deux sens de circulation et de réaliser une bande cyclable dans le sens montée côté Isère. Pour information, les deux propriétaires concernés ont donné leur accord.

Education : Temps scolaires et périscolaires

Madame Dabadie, Adjointe à l'Education précise que la planification des rythmes scolaires arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire, l'Inspection d'Académie a demandé que la commune puisse se prononcer avant le 4 janvier. Pour ce faire, une première réunion composée du corps enseignants, des représentants des parents d'élèves et de la commission communale « Education-Jeunesse » a été organisée le 30 novembre puis un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 8 décembre dernier et a décidé à l'unanimité le maintien du rythme scolaire actuel pour les 3 années à venir à savoir les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45, les mercredis de 8h30 à 11h30.

A cette réunion, les mêmes membres ont validé la nouvelle proposition faite par la commune pour que les temps des activités périscolaires pour les 3 prochaines années 2017-2020 soient portés à 1h30 sur deux jours les mardis et jeudis de 15h45 à 17h15, la commune rencontrant des difficultés pour recruter des intervenants et souhaitant toujours proposer aux enfants des activités diversifiées et de qualité.

PLU :

Le Maire informe l'assemblée que Mme Véronique Barnier a été désignée commissaire enquêteur pour la révision du Plan Local d'Urbanisme qui devrait intervenir début janvier. Un arrêté sera pris pour fixer cette date ainsi que les permanences du commissaire enquêteur.

PN 53 et PN 54 :

L'enquête publique concernant le PN 53 n'a toujours pas été fixée à ce jour.

En ce qui concerne le PN54 et en particulier la sécurité des piétons et cycles qui sont obligés d'utiliser la voie de circulation au niveau de ce passage à niveau, la commune et Monsieur Bernard Pérezio, Conseil Départemental du Sud Grésivaudan sont intervenus auprès du Directeur Régional de SNCF Réseau afin que ces travaux d'aménagement soient réalisés en même temps que le remplacement de la voie ferrée la plus ancienne, ces derniers entraînant une modification du profil de la route départementale

Plume Salvérienne :

Madame Allard informe le conseil que suite aux difficultés rencontrées pour

- l'édition des derniers journaux, une étude est en cours pour les prochains bulletins.
- la distribution de fin d'année, un grand nombre d'administrés n'ayant pas reçu la plume, une réclamation a été faite auprès de la Poste chargée de celle ci.

Concernant la préparation des prochaines éditions, il est proposé de faire appel aux personnes qui souhaiteraient participer à la rédaction des prochains numéros.

Personnel Communal :

Madame Allard informe l'assemblée des divers arrêts de travail en cours.

Prochain Conseil Municipal

Mardi 24 Janvier

Vœux à la population

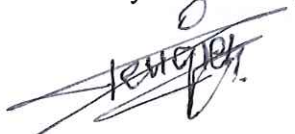
Dimanche 8 Janvier à 11h00

Le Maire conclut cette dernière séance de l'année en remerciant les élus pour leur collaboration et pour leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 21H00.

Le Secrétaire,

Thierry FEUGIER,



Le Maire,

Michel GENTIT,

